LA CROIX

La livraison d’armes française à l’Arabie saoudite remise à plus tard

Par Jean-Yves Dana, le 12/5/2019 à 04h52

La mobilisation des opposants a porté ses fruits, vendredi 10 mai. Un cargo saoudien qui devait prendre possession de matériel militaire français dans le port du Havre est reparti sans sa cargaison, alors même que la justice française ne s’y était pas opposée.

Vendredi 10 mai, c'est bredouille, et sans même s'être approché à moins de 30 kilomètres du port du Havre (Seine maritime) où l'attendait son chargement en armes, que le cargo saoudien de 220 mètres de long Bahri Yanbu s'est mis en mouvement, après 48 heures d'attente au large, pour prendre la direction de Santander, sur la côte espagnole du Golfe de Gascogne.

Sur la vente d'armes aux Saoudiens, l'exécutif français « est de mauvaise foi »

« Nous nous réjouissons que le cargo ait renoncé à charger ces armes françaises au Havre, alors qu'il est clair que cette livraison contrevenait au Traité sur le commerce des armes »,* a réagi Nathalie Seff, déléguée générale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat-France), se félicitant que l'action d'associations de citoyens s'opposant à ce chargement ait permis d'obtenir une *« petite victoire ».

Risque d'utilisation imminente

« Petite » car son ONG, qui avait déposé un référé en justice contre ces exportations, n'a pas obtenu gain de cause sur le plan judicaire. L'Acat estimait que les armes concernées étaient susceptibles d'être utilisées de façon imminente contre des populations civiles dans la guerre au Yémen, où Riyad conduit une coalition en soutien au président. Pour l'Acat, ce risque rend illégales ces livraisons au regard du Traité sur le commerce des armes (TCA), signé et ratifié par la France.

Des armes françaises utilisées au Yémen

Cette même notion de risque imminent avait du reste conduit le Parlement européen **à rappeler, dès 2016, l'interdiction faite à l'ensemble des pays membres de poursuivre le transfert d'armes vers l'Arabie saoudite ou les Émirats arabes unis, également impliqués dans le conflit au Yémen. Et le 14 novembre dernier, une résolution des eurodéputés critiquait le fait que certains États membres *« semblent ne pas prendre en considération le comportement du pays destinataire et l'utilisateur final des armes et des munitions »,* s'inquiétant que *« la fourniture de systèmes d'armes en période de guerre et dans des situations caractérisées par des tensions politiques importantes puisse avoir des répercussions disproportionnées sur les civils. »***

Le tribunal administratif a rejeté le recours d'Acat, estimant que *« l'autorisation de sortie douanière de ces armements ne crée pas un danger caractérisé et imminent pour la vie des personnes »* exposées au conflit au Yémen. Un raisonnement contestable, selon Me Laurence Greig, avocate de l'Acat : *« L'imminence existe bien*, affirme-t-elle, *car c'est le dernier moment où on pouvait arrêter cette livraison d'armes. Une fois que le bateau sera parti, on ne pourra plus intervenir »*.

« Huit canons de type Caesar »

L'Acat s'apprêterait à se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État. L'ONG se fonde sur les informations du site d'investigation Disclose, selon lequel le bateau saoudien devait prendre livraison de *« huit canons de type Caesar »* destinés à Riyad dans sa guerre contre la minorité chiite houthiste du Yémen.

Disclose avait révélé le mois dernier une note de la Direction du renseignement militaire

attestant de l'utilisation de 48 de ces canons produits par l'industriel français Nexter, qui *« appuient les troupes loyalistes, épaulées par les forces armées saoudiennes, dans leur progression en territoire yéménite »*.

Les autorités françaises démentent catégoriquement ces informations, *« puisqu'il n'y a aucune livraison de Caesar en cours »*, selon une source gouvernementale. Paris, au contraire, affirme que les armements vendus aux Saoudiens ou aux Emiratis ne sont utilisés que de manière défensive, et *« pas sur la ligne de front »*. « *L'essentiel des armes qui ont été vendues sont plutôt utilisées à l'intérieur du territoire ou à la frontière »*, a déclaré jeudi 9 mai Emmanuel Macron.

Outre l'ACAT, une autre ONG, Action Sécurité Ethique Républicaines (ASER), a déposé un *« référé-suspension »*, pour lequel, à l'heure actuelle, la justice ne s'est pas prononcée. *« Il ne s'agit pas d'avoir la preuve que ces armes ont été utilisées au Yémen, mais reconnaître que c'est une potentialité d'usage »*, fait valoir Benoît Muracciole, président d'ASER.

En attendant, avant de rentrer en Arabie saoudite, le Bahri Yanbu pourrait prendre possession en Espagne d'autres armes achetées, à moins que des ONG locales n'empêchent là encore l'opération de se dérouler. Pour la France, faute de décision contraire de la justice, ce n'est que partie remise. D'autres livraisons sont prévues en 2019.

Jean-Yves Dana